

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 16 novembre 2012

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2012

2012 DAC 733 Subvention à l'association Art en Exil (14e).

M. Bruno JULLIARD et Mme Claudine BOUYGUES, rapporteurs.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2012 par lequel Monsieur le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Art en Exil ;

Sur le rapport présenté par Mme Claudine BOUYGUES au nom de la 6e Commission ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3.000 euros est attribuée à l'association Art en Exil 42-44, rue de Gergovie 75014 Paris pour la treizième édition du Festival Européen du Théâtre Iranien en Exil présenté du 28 septembre au 14 octobre 2012 à l'Espace Quartier Latin (5e) et à l'Art Studio Théâtre (20e). D07406 ; 2012_04339 ; 7721

Article 2 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2012, nature 6574, rubrique 33, ligne VF40004: provision pour subventions de fonctionnement au titre des cultures étrangères.